



L'Association nationale des centres d'amitié

Contexte

- L'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) est un organisme autochtone national regroupant 117 centres de services culturels et communautaires situés partout au Canada.
- L'ANCA a été établie en 1972 pour représenter le nombre grandissant de Centres d'amitié autochtones et leurs clientèles. Son mandat est d'améliorer la qualité de vie des Autochtones vivant en milieu urbain en appuyant les activités autonomes qui encouragent la contribution et l'accès à la société canadienne de façon équitable tout en respectant et en renforçant le caractère distinct de la culture autochtone.
- Les Centres d'amitié fournissent un vaste éventail de programmes et de services aux Autochtones qui vivent dans les villes du pays. Axés sur les besoins des collectivités et dirigés par les membres autochtones qui les composent, les Centres d'amitié sont des institutions autochtones qui offrent du soutien aux chapitres de la culture, de la santé, des loisirs et de la croissance économique et collective. Ils favorisent également le développement des ressources humaines par le biais d'une gamme variée de programmes et de services spécialement destinés à la population autochtone grandissante dans les centres urbains.
- L'an passé seulement, les Centres d'amitié d'un bout à l'autre du pays sont intervenus auprès de 750 000 personnes par l'entremise de quelque 900 programmes, lesquels sont fournis sans égard au statut, c'est-à-dire sans tenir compte de la « désignation légale » (Indien, Indien non inscrit, Métis ou Inuit) des gens.

L'ampleur des besoins des Autochtones en milieu urbain n'est pas reconnue

- Les personnes autochtones qui vivent dans les centres urbains font face à des problèmes accablants qui découlent de phénomènes tels la relocalisation culturelle, le sentiment d'impuissance, la discrimination et la pauvreté. Une classe marginale est en train de se former.
- **Habitation :** Les Autochtones en milieu urbain ne sont pas convenablement logés, et ce, à tous les plans du continuum du logement. Les personnes autochtones sont trop lourdement représentées chez les sans-abri des grandes villes canadiennes :
 - 71 % de tous les Autochtones vivent hors des réserves;
 - 68 % de la population autochtone hors réserve vit dans des centres urbains;
 - 25 % des ménages hors réserve font face à un besoin impérieux de logement, par

- rapport à 16 % chez la population non-autochtone;
 - 17 % de la population autochtone hors réserve habite des logements surpeuplés (contre 7 % de la population non-autochtone);
 - les logements de 18 % des Autochtones vivant hors des réserves requièrent d'importantes réparations, comparativement à 8 % de la population totale.
- **Éducation :** Le niveau de scolarité est inférieur chez les Autochtones, et ce, depuis longue date. Les programmes offerts aux Autochtones vivant en milieu urbain sont plutôt sporadiques et sous-financés, voire inexistantes sur plusieurs plans :
 - 50 % de la population autochtone est âgée de moins de 25 ans;
 - 48 % des Autochtones n'ont pas terminé leurs études secondaires;
 - 20 % des jeunes Autochtones (15 à 19 ans) décrocheurs disent avoir abandonné les études en raison de l'ennui;
 - 39 % de la population hors réserve a fini ses études postsecondaires, par rapport à 55 % de la population non-autochtone;
- **Emploi :** La croissance économique est un objectif convoité depuis longtemps par les Autochtones vivant en milieu urbain. Mais à ce jour, les programmes gouvernementaux ciblent plutôt les populations habitant les réserves. Or, les personnes et les organismes autochtones ont tous besoin d'outils et de ressources pour pouvoir améliorer leur situation économique :
 - les ménages autochtones ne gagnent que 87 % du revenu moyen des ménages non-autochtones;
 - le revenu moyen des Autochtones est de 14 553 \$, par rapport à 19 207 \$ chez les non-Autochtones;
 - le taux de chômage chez les Autochtones est de 19,1 % (7,4 % chez les non-Autochtones).
- **Santé :** L'état de santé général des Autochtones est déplorable; la faible espérance de vie et les taux élevés de diabète, de syndrome d'alcoolisation fœtale et d'autres problèmes de santé mettent en évidence l'urgence de la situation. Or, les services offerts aux Autochtones en milieu urbain sont insuffisants par rapport à la demande :
 - 56 % des Autochtones se disent en bonne ou en excellente santé;
 - 45 % des Autochtones de plus de 15 ans disent souffrir d'un problème de santé chronique;
 - 7 % des Autochtones hors réserve sont atteints de diabète, contre 4,3 % chez la population totale;
 - 31 % des Autochtones hors réserve ont recours à de la médecine dite traditionnelle.
- **Imputabilité :** L'imputabilité est une des priorités des Centres d'amitié. Ceux-ci se considèrent comme redevables tant envers les collectivités qu'ils desservent qu'à l'endroit des organismes ou programmes qui les financent depuis tant d'années. Les Centres d'amitié souscrivent à un code de déontologie qui régit leurs activités et leurs décisions.

La situation ne peut s'améliorer sans interventions adéquatement conçues

- La démarche actuelle visant à renouveler et à renforcer la collaboration entre le gouvernement du Canada et le peuple autochtone ne tient nullement compte des besoins particuliers de la majorité des Autochtones.
- Malgré le fait qu'aucun autre organisme ne possède l'expérience ni la capacité de l'ANCA en matière de services aux Autochtones en milieu urbain, l'Association n'a tenu qu'un rôle marginal dans l'élaboration des politiques. Des interventions et des services bien particuliers sont nécessaires, et devraient être établis par ceux qui agissent aux premières lignes. Or, l'ordre du jour de la rencontre des premiers ministres du 24 novembre 2005 ne prévoit rien à cet égard.
- Il faudra notamment se dissocier du « modèle d'intervention en situation de crise » actuel et plutôt créer des occasions favorables *réelles* pour la jeunesse autochtone. Cela permettrait aux jeunes Autochtones de contribuer de façon significative au mieux-être de leurs collectivités et de la société dans son ensemble.
- Un rapport déposé en 2003 par le comité sénatorial permanent des peuples autochtones et portant sur la jeunesse autochtone vivant en milieu urbain conclut que les solutions « doivent être proactives et préventives, plutôt que d'entrer en jeu seulement lorsqu'un problème ou un besoin devient aigu ».

Les Autochtones doivent participer à la prestation des programmes si on veut que ceux-ci répondent adéquatement aux besoins des populations ciblées

- Il y a lieu d'établir un *plan d'action* concret qui prévoit des ressources suffisantes pour répondre aux besoins sociaux, culturels et économiques des Autochtones en milieu urbain. En outre, les services publics destinés aux Autochtones vivant hors des réserves doivent être adaptés à la culture et au mode de vie de ces populations, et cette question ne devrait pas relever que des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- La meilleure façon de répondre aux besoins des Autochtones en milieu urbain est d'assurer des services qui seraient administrés et fournis par des personnes autochtones. Les Centres d'amitié autochtones devraient jouer un rôle actif dans la conception, l'élaboration et la prestation des programmes et services aux Autochtones puisqu'ils sont déjà les principaux prestataires desservant ces populations urbaines. Qui plus est, il conviendra de conclure une *entente de prestation des services* afin de définir clairement les rôles des Centres d'amitié, du gouvernement et des autres organismes autochtones.

Pour en savoir davantage, on peut visiter le site Web à l'adresse :

www.nafc.ca (en anglais seulement)

Association nationale des centres d'amitié

275, rue MacLaren

Ottawa (Ontario) K2P 0L9

Téléphone : (613) 563-4844 Téléc. : (613) 594-3428